

H

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/11/2023
Certifié exécutoire le	23/11/2023
Date d'affichage	23/11/2023
Envoyé en préfecture le	24/11/2023

Le vingt novembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAI Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves,

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : Bezeau Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

EXCUSES : BONNET TENETZ Véronique (donne procuration à BEZEAU Sophie), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane

Secrétaire : Coignac Gérard.

172-2023 Accord de principe sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLUI) est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durables du territoire. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Vu la loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, fixant des objectifs de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années par rapport aux 10 années précédentes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu les documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur notre territoire,

Vu les difficultés récurrentes en matière d'autorisation d'urbanisme sur notre territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 2 contre, 0 abstention

- De prévoir l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'échelle de la communauté de communes
- de préciser qu'une délibération de prescription sera nécessaire lors du démarrage de l'opération.
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires permettant l'application de cette décision

Fait à Treignac le 22/11/2023
Le Président Philippe JENTY

